



Direction générale  
des services

Lunel Viel, le 17/03/2022

---

## Arrêté du Président

---

DGA Aménagement du territoire  
Pôle des Routes et des Mobilités  
Agence Petite Camargue  
90 impasse des Roussels  
34400 Lunel Viel  
Téléphone : 04.67.67.83.10

Affaire suivie par ASSENAT Cyril  
Références CIR-2022-76

### **Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 105 – Valergues**

#### **Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8<sup>ème</sup> partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise PHILIP FRERES en date du 17/03/2022, qui va effectuer des travaux de Entretien des arbres d'alignement pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

#### **Arrête**

##### **Article 1:**

La circulation de tous les véhicules sur la RD 105 du PR 2+000 au PR 2+300 sur la commune de Valergues, du 21/03/2022 au 29/04/2022 de 07h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Alternat par feu tricolore CF24

##### **Article 2:**

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise PHILIP FRERES, représentée par Monsieur Michel Philip- SARL Philip Frères PA l'institut BP 40 34270 st Mathieu

de Trévières. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J ugo PHILIP, 06 50 31 55 38) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

**Article 3:**

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4:**

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental  
Et par délégation  
le Directeur de l'agence technique  
départementale Petite Camargue



Sébastien Bossé

Ampliation  
Monsieur le Maire de Valergues  
EDSR 34,  
Hérault Transports,  
CODIS 34,  
PHILIP Frères